



GLOBAL COMPACT

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2015

Siège Social : 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Établissement principal : 164 avenue Joseph Kessel – « PARKILE » – Bâtiment 7 – 78960 Voisins le Bretonneux

<http://www.equipages.fr> - Tél : 01.53.20.49.40 – Fax : 01.53.20.49.45

SAS au Capital de 110.000 euros – RCS Paris B 419 451 935 – APE 6202A



H.E. Ban Ki-moon
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

OBJET : RENOUELEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT

Honorable Secrétaire Général

J'ai l'honneur de vous confirmer le renouvellement d'EQUIPAGES dans le soutien des dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de poursuivre l'intégration de ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence.

Depuis la création de la société il y a 17 ans, nous avons œuvré au respect de ces valeurs au sein de la société ainsi qu'à l'extérieur auprès de nos clients, fournisseurs et partenaires.

Parce que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), vous trouverez ci-après la description des efforts et actions de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication habituels.

Nous vous présentons nos meilleures salutations

David ALBONICO
Président



DESCRIPTION DES ACTIONS PRATIQUES ET MESURES DES RESULTATS

Principes relatifs aux droits de l'Homme

Rappel des principes

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Evaluation et Actions

- Le droit du travail Français est protecteur pour les salariés. Equipages respecte ce droit ainsi que les acquis de la convention collective dans elle dépend. Les affichages obligatoires sont réalisés sur différentes parties des sites et sur l'intranet ;
- Notre site internet mais aussi l'ensemble de nos réponses commerciales contenant des actes de services décrivent et promeuvent les principes du Global Compact des Nations Unies ;
- Equipages mentionne son attachement et son engagement aux Valeurs du Global Compact des Nations Unies dans sa plaquette commerciale ;
- Notre règlement intérieur rappelle ce qu'est le harcèlement sexuel et moral, le condamne et décrit les sanctions auxquelles s'exposent les personnes qui en seraient coupables ;
- Afin de garantir un accès de qualité à la santé pour chacun de ses collaborateurs, Equipages fournit une mutuelle complémentaire de qualité que la société prend à charge financièrement à 100%.

Mesure des résultats

- Aucune réclamation reçue concernant des violations des droits de l'Homme au sein de la société depuis sa création ;
- Nous avons eu la visite d'un inspecteur du travail, de la médecine du travail ainsi que de l'URSSAF. Aucun de ces organismes ne nous a fait de remontrance sur les droits de nos collaborateurs ;
- La notation RSE d'Equipages lors de nos appels d'offre est de bonne qualité ;
- Equipages a reçu le label Silver de la société Ecovadis, spécialiste des audits RSE. EcoVadis fournit la première plateforme collaborative permettant aux entreprises d'évaluer leurs performances environnementales et sociales dans le monde entier. Élément clef d'une politique Achats Responsables, elle permet aux entreprises de réduire les risques et d'encourager les eco-innovations dans leur chaîne d'approvisionnement.

Principes relatifs au droit du travail

Rappel des principes

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Siège Social : 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Établissement principal : 164 avenue Joseph Kessel – « PARKILE » – Bâtiment 7 – 78960 Voisins le Bretonneux
<http://www.equipages.fr> - Tél : 01.53.20.49.40 – Fax : 01.53.20.49.45
SAS au Capital de 110.000 euros – RCS Paris B 419 451 935 – APE 6202A



5. L'abolition effective du travail des enfants ;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Evaluation et Actions

- Les salariés bénéficient d'une représentation du personnel par le biais de deux Délégués du Personnel élus. Une réunion mensuelle permet de faire le point sur les éléments de tensions ou les questions des salariés de manière anonyme ;
- Une salle de repos avec une zone de détente (mise à disposition d'un baby-foot) a été créée pour permettre à chaque collaborateur de décompresser. L'affichage obligatoire se situe dans cette zone ;
- Un entretien d'évaluation annuel est effectué avec chaque collaborateur afin de faire un point sur l'année en cours et d'identifier les axes de développement individuel et le plan de formation pour y parvenir ;
- Un Document Unique d'Evaluation des Risques pour la Santé et la Sécurité des Salariés a été rédigé conformément à la loi et en accord avec les Délégués du Personnel. Ce document précise par exemple :
 - o le nom des Sauveteurs secouristes du Travail au sein de l'entreprise
 - o les noms et coordonnées des organismes utiles (inspection du travail, Service Santé au Travail, CRAM, INRS, organisme de contrôle « incendie »,...)
 - o les dates de mise à jour
 - o les dangers et risques identifiés et les moyens de prévention existant
 - o le niveau de risque

Ce document fait l'objet de son affichage dans les locaux de l'entreprise ;

- Lors d'intervention chez nos clients, il est vérifié l'existence d'un plan de prévention. Ce dernier doit être pris en compte par Equipages qui se charge de le faire signer par l'ensemble des collaborateurs ayant à intervenir sur le site du client ;
- La discrimination sous toutes ses formes est combattue par l'entreprise. Des salariés handicapés travaillent chez Equipages à des postes à responsabilité. De même les évolutions de carrière sont indépendantes du sexe, de la race, de la situation de famille ou de la religion au sein de l'entreprise ;
- L'ensemble des sous-traitants d'Equipages doivent fournir une attestation URSSAF à jour garantissant le non usage de travail dissimulé ;
- Enfin Equipages possède un département Ressources Humaines qui assure le suivi des lois en vigueur et du respect de la convention collective.

Mesure des résultats

- Pour l'exemple, la moitié du management est féminin et nous avons un salarié handicapé à un poste de management ;
- Nous avons par ailleurs adapté le poste d'un collaborateur par rapport à sa situation personnelle (parent isolé) ;
- L'attention particulière apportée à nos collaborateurs réduit de manière importante les taux classiques de turnover.

Siège Social : 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Établissement principal : 164 avenue Joseph Kessel – « PARKILE » – Bâtiment 7 – 78960 Voisins le Bretonneux
<http://www.equipages.fr> - Tél : 01.53.20.49.40 – Fax : 01.53.20.49.45
SAS au Capital de 110.000 euros – RCS Paris B 419 451 935 – APE 6202A



Principes relatifs à l'environnement

Rappel des principes

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement;
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Evaluation et Actions

- Equipages promeut la distribution de matériel en phase avec le concept de Green IT. Ce concept vise à réduire l'empreinte écologique, économique, et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il s'agit d'une manière globale et cohérente de réduire les nuisances rencontrées dans le domaine des équipements informatiques et ce, durant l'ensemble de la durée de vie de chaque équipement : soit aux différents stades de fabrication, d'utilisation (consommation d'énergie) et de fin de vie (gestion/récupération des déchets, pollution, épuisement des ressources non renouvelables). Ce concept s'inscrit plus largement dans la notion d'informatique éco-responsable » ou développement durable. Ainsi l'ensemble des produits fournis par Equipages respecte la norme RoHS. Cette norme a pour objectif de restreindre l'utilisation de certaines substances dangereuses. De même la consommation et la puissance électriques des matériels distribués par Equipages sont en baisse significatives.
Par ailleurs l'ensemble des produits non réparables et récupérés par Equipages dans le cadre des contrats de support font l'objet d'une destruction selon les normes DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques selon la directive européenne 2003/108/CE du 8 décembre 2003), soit directement auprès du constructeur quand ce dernier a un processus adapté, soit auprès d'un organisme certifié en France qui délivrera alors un certificat de destruction conforme.
- Equipages a décidé de dématérialiser sa facturation (facturation électronique acceptée de la part de ses fournisseurs, incitations des clients à accepter la facturation électronique), les bulletins de salaire et l'utilisation des tickets restaurants pour ses collaborateurs (utilisation de la carte Moneo Resto). Cette décision a entraîné la baisse des envois par courrier, impliquant la baisse du transport associé et donc des gaz à effet de serre et a généré une baisse significative de consommation de papier.

Mesure des résultats

- A ce jour 100% des produits vendus respectent la norme RoHS. L'ensemble des démantèlements de DataCenter a été effectué dans les normes de destructions DEEE ;
- Par ailleurs la baisse de 20 à 30% de la consommation électrique des équipements distribués a significativement contribué à prendre en compte l'environnement ;
- Enfin, La baisse de 15% sur l'achat de papier et la baisse de 12% des frais de poste démontre de la prise en compte des décisions.

Siège Social : 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Établissement principal : 164 avenue Joseph Kessel – « PARKILE » – Bâtiment 7 – 78960 Voisins le Bretonneux
<http://www.equipages.fr> - Tél : 01.53.20.49.40 – Fax : 01.53.20.49.45
SAS au Capital de 110.000 euros – RCS Paris B 419 451 935 – APE 6202A



Principe relatif à la lutte contre la corruption

Rappel des principes

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Evaluation et Actions

- Le personnel commercial, en contact avec les clients et les fournisseurs, doit signer lors de son arrivée dans l'entreprise un document sur les bonnes pratiques commerciales. Ce document contient des règles strictes sur les invitations à déjeuner ainsi que sur les règles déontologiques et d'anticorruption ;
- Les chèques-cadeaux fournisseurs doivent être refusés par les collaborateurs.

Mesure des résultats

Equipages n'a jamais été mise en cause dans aucune affaire de corruption

Siège Social : 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Établissement principal : 164 avenue Joseph Kessel – « PARKILE » – Bâtiment 7 – 78960 Voisins le Bretonneux

<http://www.equipages.fr> - Tél : 01.53.20.49.40 – Fax : 01.53.20.49.45

SAS au Capital de 110.000 euros – RCS Paris B 419 451 935 – APE 6202A